

Notice explicative

EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

BUDGET CENTRE FUNERAIRE

1 – Exécution générale

L'exécution du budget du Centre Funéraire de l'exercice 2022 se traduit par les résultats suivants :

En fonctionnement :

RECETTES DE L'EXERCICE	1 396 891,58 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 176 248,92 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	220 642,66 €
RESULTAT ANTERIEUR	915 811,18 €
RESULTAT CUMULE	1 136 453,84 €

En Investissement :

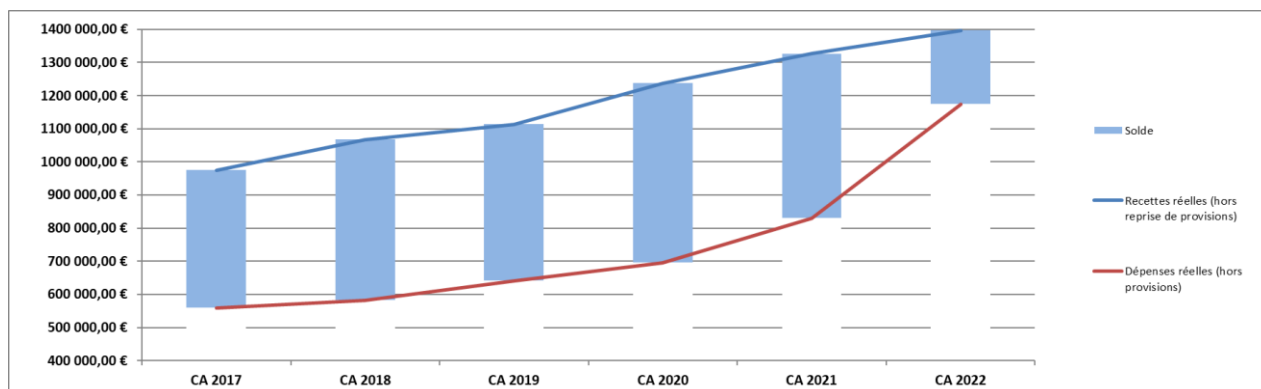
RECETTES DE L'EXERCICE	142 898,39 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	128 933,69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 964,70 €
RESULTAT ANTERIEUR	75 343,68 €
RESULTAT CUMULE à fin 2022	89 308,38 €

RECETTES	/
DEPENSES	58 435,66 €
SOLDE DES RESTES A REALISER	-58 435,66 €
EXCEDENT APRES REPORTS	30 872,72 €

Le résultat net disponible est ainsi de 1 136 453,84 €

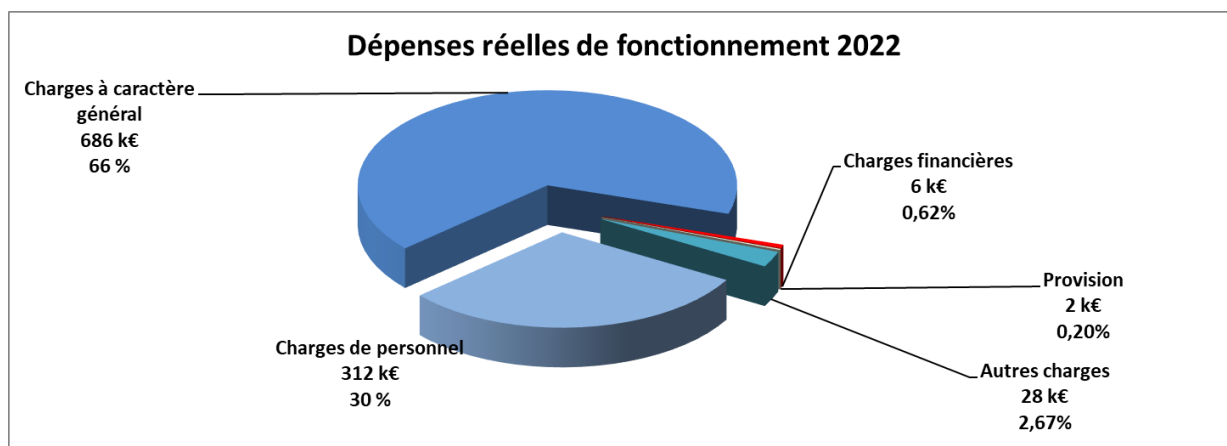
2 - Section de fonctionnement

	CA 2022
Recettes réelles	1 396 891.58 €
Dépenses réelles	1 176 248.92 €
Solde	220 642.66 €



Dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	% évolution 2022/2021
Charges de personnel	288 251,62 €	311 572,25 €	8,09 %
Charges à caractère général	481 294,56 €	685 726,23 €	42,48 %
Charges financières	7 683,58 €	6 443,20 €	-16,14 %
Autres charges (titres annulés)	52 762,42 €	27 549,77 €	-47,79 %
Total (hors provision)	829 992,18 €	1 031 291,53 €	24,25 %
Provision	500 000,00 €	2 059,00 €	-99,59 %
Total	1 329 992,18 €	1 033 350,53 €	-22,30 %



Hors provision, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 24,25 % entre 2021 et 2022.

En 2021, une provision importante de 500 000 € avait été constituée en vue de la construction du nouveau Centre Funéraire. En 2022, seule une provision pour créance douteuse de 2 059 € a été constituée.

Ainsi les principaux postes de dépenses impactés sont les **charges à caractère général** qui augmentent de 42,48 % (204 k€).

- L'augmentation la plus significative concerne le poste « électricité gaz » (+ 248 k€, soit une dépense triplée par rapport à celle de 2021). Cette forte augmentation résulte à la fois de l'inflation constatée en 2022 sur le prix de l'énergie, le centre funéraire étant un grand consommateur d'énergie pour le fonctionnement des fours.
- La maintenance des installations du crématorium a augmenté de 25% (+17 k€)
- Les autres postes de dépenses ont plutôt tendance à baisser, notamment la dépense exceptionnelle en 2021 liée à la location du groupe de froid, les dépenses liées à la protection des populations lors de la crise du COVID19.
- Le coût des services « support » de la ville revient sensiblement au niveau de celui de 2019.

Les **charges de personnel** passent à 312 k€ soit une augmentation de 8.09% principalement dû à l'augmentation de l'indice de rémunération et des heures supplémentaires en raison de la hausse de l'activité, les effectifs restant les mêmes qu'en 2021.

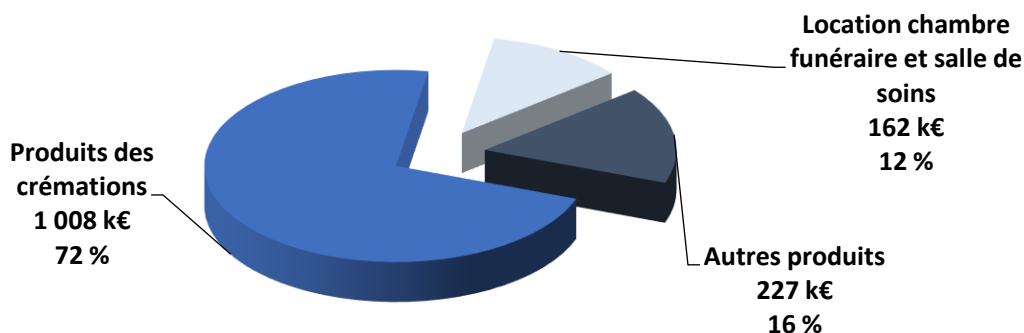
Les **frais financiers** (- 16,14 %) du fait de la non-réalisation depuis 2013 de nouveaux emprunts. Le dernier emprunt de 420 000,00 € a été contracté en 2012 pour le financement des travaux de mise en conformité des fumées.

Les **autres charges de gestion courante** recouvrent pour 13 k€ les créances impayées et pour 15 k€ en charges exceptionnelles dont un don de 10 k€ au CCAS.

Recettes réelles de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	% évolution 2022/2021
Produits des crémations	1 026 417,59 €	1 007 792,51 €	-1,81 %
Location chambre funéraire	105 818,52 €	117 377,50 €	10,92 %
Location salle de soins	35 600,00 €	44 364,17 €	24,62 %
Creusement des fosses	16 083,24 €	16 241,56 €	0,98 %
Dispersion de cendres	13 550,00 €	11 677,42 €	-13,82 %
Dépôts et retraits d'urnes	2 500,00 €	4 805,31 €	92,21 %
Autres produits et produits exceptionnels	126 839,38 €	194 633,11 €	53,45 %
Total	1 326 808,73 €	1 396 891,58 €	5,28 %

Recettes réelles de fonctionnement 2022



Les recettes réelles de fonctionnement augmentent à nouveau en 2022 (+ 5,28 %).

Cette augmentation est essentiellement liée aux indemnités des assurances perçues suite aux sinistres sur les fours (74 k€), au versement d'une subvention exceptionnelle de la Ville suite aux augmentations des prix de l'énergie (110 k€). En 2022, le C.F.U. a perçu un montant de 10 k€ pour la valorisation des déchets métalliques (10 k€).

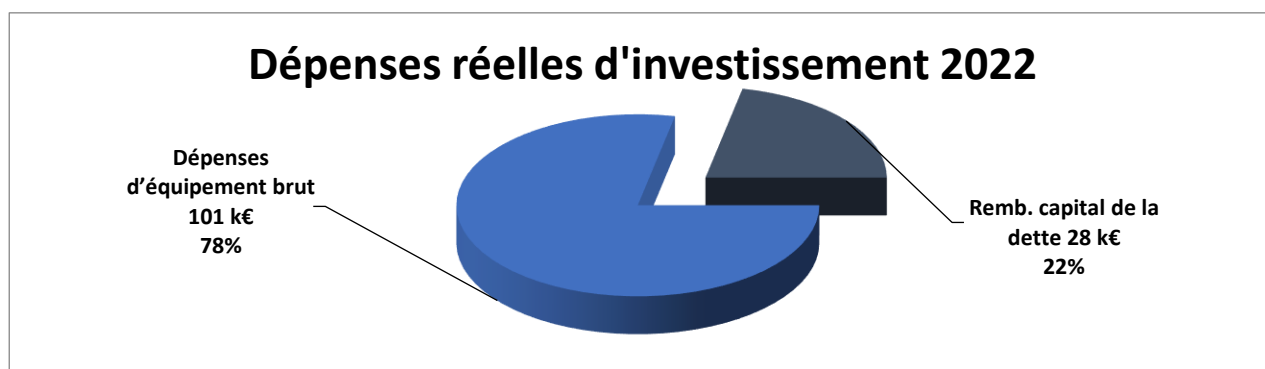
Les recettes de produits des services (or produits exceptionnels) sont au même niveau qu'en 2021 de l'ordre de 1 197 k€. A noter le fonctionnement sur 2 fours seulement pendant plusieurs mois de l'année. Il y a eu 2709 crémations en 2022.

3 - Section d'investissement

	CA 2022
Recettes réelles	142 898,39 €
Dépenses réelles	128 933,69 €
Solde	13 964,70 €

Dépenses réelles d'investissement

	CA 2021	CA 2022	% évolution 2022/2021
Dépenses d'équipement brut	138 387,02 €	100 933,69 €	-27,06 %
Dont frais d'études	2 879,40 €	35 790,14 €	1142,97%
Dont travaux	72 715,23 €	57 990,67 €	-20,25 %
Dont acquisition matériel et mobilier	62 792,39 €	7 152,88 €	-88,61 %
Remboursement capital de la dette	40 585,11 €	28 000,00 €	-31,01 %
Total	178 972,13 €	128 933,69 €	-27,96 %



Les principales dépenses d'équipement brut sont les suivantes :

- Construction nouveau bâtiment (Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage)..... 35 790,14 €
- Réfection des fours 56 375,00 €
- Réfection de la façade du CFU 1 615,67 €
- Achats d'articles funéraires et mobiliers, achats divers 7 152,88 €

Les crédits reportés sur 2023 concernent principalement les prestations liées au projet de construction du nouveau centre funéraire.

Recettes réelles d'investissement

Pour 2022, le budget du Centre Funéraire étant entièrement autofinancé, les seules recettes réelles d'investissement concernent l'affectation du résultat n-1.

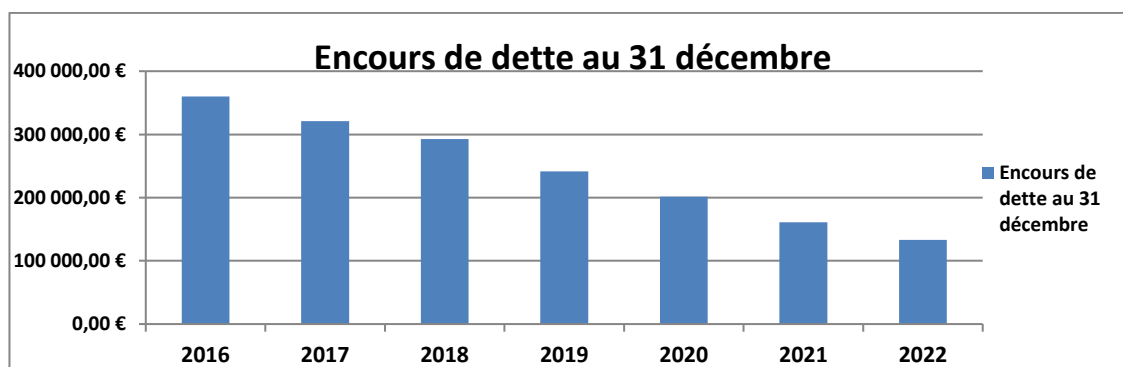
Il convient d'ajouter que les amortissements (écritures d'ordre) s'élèvent à 142 898,39 € tant en dépenses de fonctionnement, qu'en recettes d'investissement.

4 - Indicateurs

Dette

L'encours de dette s'établit au 31 décembre 2022 à 133 000,00 €.

La capacité de désendettement est de 0,60 ce qui signifie que le centre funéraire aurait la capacité de rembourser la totalité du capital de sa dette en moins d'une année s'il y consacrait l'ensemble de son autofinancement brut.



Capacité d'Autofinancement Nette (C.A.F.)

La C.A.F garde un très bon niveau et s'établit fin 2022 à 194 701,66 €, contre 144 629,00 € au 31 décembre 2014. L'absorption de la hausse de l'énergie abaisse la capacité d'autofinancement nette du service par rapport à 2021. Pour autant, l'exploitation permet de maintenir la C.A.F. nette à un niveau raisonnable et au moins égal aux années 2018-2019.

